



Salaires au 1er juillet

Ce qui change

Au 1er juillet 2016, les salaires « police » augmentent sur la base suivante :

- **0,6% de revalorisation du point d'indice** (valeur du point d'indice annuelle de 55,8969 € au lieu de 55,6635 - Valeur du point d'indice mensuelle de 4,658 €/mois au lieu de 4,638€/mois)

Cette revalorisation intervient dans le cadre des négociations fonction publique qui a mis un terme au gel du point d'indice depuis 2010

- **Revalorisation des 4 premiers échelons du grade de gardien de la paix soit**

Echelon	Avant le 01/07/2016	au 01/07/2016	Gain
Elève	309	317	8 soit 37,26 €
Stagiaire	309	317	8 soit 37,26 €
1er échelon Gpx	314	326	12 soit 55,90 €
2ème échelon Gpx	316	329	13 soit 60,55 €
3ème échelon Gpx	325	332	7 soit 32,61 €
4ème échelon Gpx	334	335	1 soit 4,658 €

Cette revalorisation intervient dans le cadre de l'application du Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B fonction publique

RETROUVEZ LES NOUVELLES GRILLES DE SALAIRES SUR NOTRE SITE INTERNET www.alternativepn.fr rubrique «salaires»

Notre priorité vous informer !

Simplement différent !

Facebook



Site Web

